

**(Réunion du Conseil Municipal du vendredi 08 Septembre 2023**  
Séance ordinaire sous la **présidence** de Jean-Paul MICHAUD, Maire

**Absents** : Stéphane PFRANG Excusé

**Convocation** : 4 Septembre 2023    **Secrétaire de séance** : Jocelyne Paris    **Début de séance** : 20h04

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Juin 2023

**1) Décision modificative N°1 pour virement de crédits**

Virement de crédits du compte 60633 vers le compte 7391118 pour la régularisation du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 (article 16 de la loi des finances pour 2020)

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

**2) Création d'un SIVOS avec la commune de Montferrand le Château**

Le Maire présente le projet de création d'un SIVOS avec la commune de Montferrand le Château pour la gestion de l'école intercommunale. Les statuts de ce SIVOS seront créés avec l'assistance du service aide aux communes du Grand Besançon. Après en avoir délibéré la création d'un SIVOS est adoptée à l'unanimité de votants.

**3) Autoriser le maire à rechercher un financement pour l'école Montferrand-Thoraise**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à la recherche de financements pour l'école.**

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

**4) Appel à Projets du département « renforcer la résilience des territoires vis-à-vis du changement climatique » : Acquisition et installation d'un récupérateur d'eau de pluie**

**Présentation de Cédric Brevet :**

Depuis la construction de la salle communale, la commune de Thoraise a fait le choix d'orienter ses aménagements en tenant compte du contexte climatologique. En effet, cette dernière a été construite sur le critère BEPOS et a fait partie des premiers bâtiments publics sous cette appellation.

Face aux difficultés grandissantes sur la ressource en eau, une réflexion avait été menée en 2022 afin de mettre en œuvre une citerne de récupération des eaux pluviales. Le projet a été relancé suite à la décision de finaliser le parking permettant ainsi d'optimiser les coûts financiers des opérations d'investissements. En outre le réseau de distribution communale ne permet pas d'assurer suffisamment la défense incendie, aussi, le volume de la citerne permettra de disposer d'une réserve incendie en centre village

Le département du Doubs a lancé un appel à projets du département du Doubs « Renforcer la résilience des territoires vis-à-vis de la raréfaction de la ressource en eau » permettant de réaliser des économies d'eau potable auprès des particuliers et réduire la dépendance des territoires au réseau de distribution d'eau potable.

Le conseil municipal de Thoraise sur proposition du Maire, Jean-Paul Michaud :

- S'engage à réaliser et financer des travaux de (projet) dont le montant s'élève à 66 079,81 Euros HT, situé au 1 rue de Surotte, 25320 Thoraise

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

o Subventions : Département – Autres : 26431 Euros

- Certificat d'économies d'énergies .....Euros
  - Autres (indemnités d'assurances, dons, legs....) .....Euros
  - Emprunts .....Euros
  - Fonds libres 39647,89 Euros
- Sollicite en conséquence le soutien financier du Département,
  - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.
  - S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**5) Réfection Parking de la mairie**

Cédric Brevot présente la réflexion engagée pour aménager le parking de la mairie de façon non imperméabilisé et afin de matérialiser les places de stationnement. Une consultation aura lieu dans le but de chiffrer ces travaux afin qu'ils soient réalisés après l'installation de la cuve de récupération des eaux de pluies.

**6) Participation au salon des maires de Paris**

Le Maire propose qu'une délégation d'élus de la commune participe au congrès des maires qui se tiendra les 21-22-23 Novembre à Paris. Cet événement est l'occasion de participer à des débats et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux communaux. Ce congrès annuel permet la rencontre avec d'autres élus de s'informer sur les innovations et les pratiques liées à la gestion communale.

Monsieur le Maire sollicite l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au 105<sup>ème</sup> congrès des maires et des inter-communalités de France du 21 au 23 Novembre 2023 pour :

Jean-Paul Michaud, Maire

Cédric Brévot 1<sup>er</sup> adjoint

Jean-Michel May 2<sup>ème</sup> adjoint

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le caractère de mandat spécial du déplacement au congrès des maires des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de mission ainsi que, les frais d'inscription pour se rendre au congrès des maires sur justificatif des frais engagés.

**7) Rapports des Commissions :**

Néant

**8) Questions Diverses**

Le maire propose d'adhérer au groupement de commande pour la numérisation des actes d'états-civils afin d'en assurer la sécurisation, la préservation, faciliter la recherche et faciliter l'accès.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

Vidéo Protection : le maire informe le conseil que l'étude pour l'installation de caméras de vidéo-protection est en cours par la gendarmerie pour le village.

**Fin de séance : 22h30**